

JE PROTÈGE L'EAU DE WALLONIE DÉVELOPPER DES FILIÈRES AGRICOLES LOCALES POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU

Comment développer une agriculture à la fois rémunératrice et compatible avec la protection de la qualité de l'eau à l'échelle d'un territoire ? C'est l'objectif auquel cherche à répondre le nouveau projet Je Protège l'Eau de Wallonie.



Débuté mi-février sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey, l'objectif de ce projet est de garantir et, au besoin, d'améliorer la qualité de l'eau par le renforcement des bonnes pratiques telles que la diminution de l'utilisation de produits chimiques de synthèse, l'optimisation de la fertilisation et une utilisation d'eau raisonnée.

Le projet apporte un soutien à la fois technique et commercial aux agriculteurs qui s'engagent volontairement dans cette démarche.

De l'autre côté, les consommateurs pourront soutenir la démarche en achetant les produits issus de cette agriculture. Le lien entre les deux ? Le label « Je Protège l'Eau de Wallonie » soutenu par un cahier des charges.

L'objectif est clair : il faut valoriser économiquement la démarche environnementale de l'agriculteur et rémunérer celui-ci à sa juste valeur (Prix Juste Producteur).

Malgré la crise du COVID19, ce nouveau projet est déjà lancé puisque 2 agriculteurs de la région ont planté des pommes de terre robustes. La particularité : les variétés plantées sont résistantes au mildiou et ne nécessitent donc pas de traitements fongicides durant la culture. De plus, sur une des parcelles, le désherbage mécanique a été pratiqué, en lieu et place d'un désherbage chimique. Tout bénéfique pour l'eau et notre santé !

D'ici peu, vous pourrez acheter des pommes de terre « Je Protège l'Eau de Wallonie » dans les commerces locaux !

Une visite des parcelles de pommes de terre est prévue le 04 septembre prochain pour les agriculteurs intéressés de rejoindre la démarche.

Intéressé(e)s d'en savoir plus ? e-mail : info@jeprotege-leaudewallonie.be - tel : 083/670 345
www.jeprotegeleaudewallonie.com

Ce projet est financé par la SPGE et mis en œuvre par le GAL Tiges et Chavées, le Collège des Producteurs et l'UNAB.



ENCORE DES AUDITS LOGEMENTS GRATUITS !

L'action IsoTaMaison lancée par le GAL en 2019 a permis à 20 familles des communes de Ohey, Gesves ou Assesse de bénéficier d'un audit et d'un accompagnement personnalisé gratuits. Chez certains, les travaux énergétiques vont déjà bon train !

Nous remettons le couvert avec l'action Walloreno : 30 audits logement gratuits !

Séances d'information, dans les maisons communales respectives, dès 19h30 :

- Le mercredi 7 octobre à Ohey
- Le mercredi 14 octobre à Gesves
- Le mardi 20 octobre à Assesse

N'hésitez pas à manifester votre intérêt auprès de stephan.vis@tiges-chavees.be

Un « quickscan » énergétique de votre habitation !

En attendant les séances d'infos du mois d'octobre, vous pouvez déjà évaluer l'état de votre habitation avec l'outil Quickscan disponible à l'adresse www.monquickscan.be, tout récemment développé par la Région wallonne. En quelques clics, et sans l'intervention d'un professionnel, il permet d'estimer la performance énergétique d'un bâtiment résidentiel unifamilial. L'outil fournit également des recommandations pour améliorer le bâtiment et atteindre, au minimum, le label PEB A, objectif 2050 de la Wallonie.

C'est gratuit, facile et incite à l'action !

N'hésitez plus, « quick-scanez » votre habitation !

Dans le cadre de l'action-pilote Walloreno, le GAL peut vous accompagner pour l'utilisation de l'outil Quickscan. Nous vous encourageons également à exprimer votre avis sur ce nouvel outil au moyen d'un formulaire d'évaluation disponible auprès du GAL.

Quoi qu'il en soit, si vous utilisez l'outil quickscan, merci de le notifier à stephan.vis@tiges-chavees.be.

Bon quickscan !



AVIS D'INFORMATION AUX AGRICULTEURS

Seconde réunion de la Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures

Le Bourgmestre informe la population que suite à la **sécheresse 2020** et à la 1ère réunion de la CCCDC du 29/06/2020, **une seconde réunion de la Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures aura lieu le lundi 14 septembre 2020 à 9 H 30 pour les membres de la CCCDC, dans la salle communale (1er étage), chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves**

Accueil des agriculteurs dès 10 H 15

Merci de vous munir d'un masque et de respecter les distances physiques requises

Cette réunion aura pour objet de permettre à ladite commission de constater les dégâts agricoles causés par la sécheresse 2020 (voire corriger et objectiver les pertes estimées le 29/06/2020 par la CCCDC) et d'en dresser procès-verbal final de constat des dégâts au moyen du modèle prévu par le Ministre.

Ce modèle de procès-verbal (actualisé en 2020) est disponible à l'administration communale, service agriculture, Madame Carine LISSOIR, chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves – tél. 083/670.211 – carine.lissoir@gesves.be ainsi que sur le site internet de la commune <http://www.gesves.be>

Toute personne concernée (y compris l'agriculteur n'ayant pas assisté à la 1ère réunion) est invitée à se manifester et à transmettre ses coordonnées complètes (y compris adresse mail) auprès de l'agent communal susmentionné.